

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU MERCREDI 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt un, le vingt octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2021.

Présents : Mesdames Myriam BERT, Véronique CROS, Amandine JAUBERT, Nathalie LA FATA, Nadine POINT, Amélie VALLON, et Messieurs Benjamin BANCEL, Frédéric DUVERT, Florian DUMAS, Raynald LAPLANCHE, Ludovic ROUSSET, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absent excusé : Monsieur David LOUPIAC.

Monsieur Florian DUMAS a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire adresse un message de bienvenue aux membres du Conseil municipal.

Lecture de la décision prise par le Maire :

Décision n° 2021-13 du 5 octobre 2021 : Vu la délibération n° 2021-37 du 25 juin 2021 déclarant sans suite le Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour le choix d'un bureau d'études chargé de la révision du PLU, et vu la nécessité de reprendre cette procédure, signature d'une convention d'honoraires avec la SELARL Cabinet Champauzac à Montélimar d'un montant de 4 709,52 € HT (soit 5 651,42 € TTC), pour montage et assistance à la passation d'un marché à procédure adaptée en vue du choix d'un bureau d'études en urbanisme chargé de la révision du PLU.

Arrivée de Monsieur David LOUPIAC

Election de la commission de délégation de service public

Afin notamment de mener à bien la procédure d'élaboration du contrat de concession pour la gestion et l'animation du Château-Musée, il est nécessaire de constituer une commission de délégation de service public (CDSP) composée du Président (Maire), de 3 membres titulaires et de 3 suppléants élus au sein du Conseil municipal.

Le Maire donne lecture du projet de délibération correspondant.

La liste suivante est proposée.

* Titulaires = Myriam BERT, Véronique CROS et Bruno ROUX,

* Suppléants = Nadine POINT, Frédéric DUVERT et Thomas SOUBEYRAND.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que le vote pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera à main levée.

A l'issue du scrutin, sont donc élus, avec 15 voix, les membres titulaires et suppléants suivants :

Membres titulaires :

- M. François SOUBEYRAND, Président de la CDSP

- Madame Myriam BERT, Madame Véronique CROS, Monsieur Bruno ROUX.

Membres suppléants :

- Madame Nadine POINT, Monsieur Frédéric DUVERT, Monsieur Thomas SOUBEYRAND.

Budget principal 2021 - Décision modificative n° 3

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer des biens dans l'inventaire communal (mobilier vélos donnés par le Département, avances versées au SDEA pour le projet de rénovation de l'ancien hôtel), le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante sur le budget principal 2021 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2138 : Réhabilitation ex. hôtel-resto		27 090.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		27 090.00 €		
D 2184 : Mobilier		14 316.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		14 316.00 €		
R 1313 : Subv. équip. transf. département				14 316.00 €
R 238 : Réhabilitation ex. hôtel-resto				27 090.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				41 406.00 €
Total		41 406.00 €		41 406.00 €
Total Général		41 406.00 €		41 406.00 €

Création d'une régie de recettes de produits divers - Rectificatif

Créée par délibération du 28 juillet 2021, l'article 4 de l'acte constitutif de cette régie de recettes doit être modifié de la manière suivante : « *Pour le dépôt des fonds, la régie est autorisée à ouvrir un compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor) auprès de la DDFIP (Direction des Finances Publiques)* ». Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Affectation de parcelles de terrain communal dans le domaine public

Afin de redéfinir certaines limites de propriétés privées qui ne correspondaient pas aux limites réelles vis-à-vis de la voirie et de la propriété de ADIS SA HLM au lieu-dit « La Grange », des actes de cessions et échanges de terrains ont été signés en octobre 2020.

Ainsi, plusieurs parcelles de terrain, représentant une superficie totale de 1ha 70a 14ca, appartiennent désormais à la commune et sont affectées à l'usage du public. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de les classer dans le domaine public communal.

A noter que l'entreprise Faurie a repris le tronçon d'égouts de ce quartier qui se jetait dans le Syalles.

Gestion forestière durable : renouvellement de la certification PEFC de la forêt communale

Le Conseil municipal décide, à la majorité suivante (14 pour et 1 abstention) de renouveler l'adhésion de la commune à l'association PEFC pour une durée de 5 ans (2022-2026). Il est rappelé que la forêt communale est gérée par l'ONF et que la commune adhère depuis 2007 au processus de certification PEFC, afin d'apporter aux produits issus de la forêt les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Informations et questions diverses

- Il est proposé de revoir l'ensemble des tarifs communaux lors d'une prochaine réunion, en y intégrant notamment un tarif pour les brocantes.
- Madame Nathalie LA FATA explique que la commission « Environnement et cadre de vie » travaille actuellement sur un projet d'aménagement du Parc Format (plantations, sécurisation de la cabane...) qui pourrait faire l'objet d'une journée citoyenne.
- Monsieur le Maire précise que la commune a offert un casse-croûte aux participants du rallye des vieilles voitures, qui, pour une première édition, a eu un beau succès et a permis aux concurrents de visiter le village.
- Il précise également que le repas des Anciens est prévu le dimanche 12 décembre 2021, et que le passe-sanitaire sera nécessaire. Ce même jour aura lieu également un marché de Noël au centre Equestre du Vergier.
- Monsieur le Maire fait le point sur la réhabilitation de l'hôtel, pour lequel deux porteurs de projet ont été rencontrés. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer rapidement sur le choix de l'un d'eux. Il précise

que les travaux porteraient sur l'ensemble du bâtiment, y compris la toiture et qu'une salle serait conservée par la commune pour le transfert de l'Office de Tourisme.

- Madame Amélie VALLON explique que le concours des chiens de meute devrait à nouveau avoir lieu en mars 2022.

- Monsieur le Maire indique enfin que M. le Préfet de l'Ardèche va régulariser la situation de la famille ISMALAJ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Désaignes, le 26 octobre 2021.

Le Maire,

François SOUBEYRAND.

